

Proclamation

Générale

modern

Proclamation n° 1999-001/PRE Proclamation du Président de la République de Djibouti, Son Excellence, MONSIEUR ISMAËL OMAR GUELLEH.

n° 1999-001/PRE

Ministère
CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Date de publication
12 avril 1999

Numéro JO
n° 3 du 02/05/1999

Date du numéro
2 mai 1999

INTRODUCTION

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

TEXTE INTÉGRAL

Conformément à la constitution, aux lois et règlements en vigueur, le Conseil Constitutionnel s'est réuni à son siège, rue de Nairobi (au Héron) le lundi 12 avril 1999. Celui-ci a examiné et vérifié l'ensemble des documents relatifs aux élections présidentielles du 09 avril 1999. Le Conseil Constitutionnel proclame solennellement les résultats qui sont arrêtés comme suit: DJIBOUTI Nombre total votants..... 50 561 Total suffrage nuls..... 823 Total suffrage exprimés..... 49 738 ont obtenu : Candidat RPP-FRUD Ismaël Omar Guelleh 31 020 soit 62% Candidat indépendant Moussa Ahmed Idriss 18 716 soit 38% ALI -SABIEH Nombre total votants..... 6 277 Total suffrage nuls..... 69 Total suffrage exprimés..... 6 208 ont obtenu : Candidat RPP-FRUD Ismaël Omar Guelleh 2 832 soit 45,62% Candidat Indépendant Moussa Ahmed Idriss 3 376 soit 54,38% DIKHIL Nombre total votants..... 23 143 Total suffrage nuls..... 136 Total suffrage exprimés..... 23 007 ont obtenu : Candidat RPP-FRUD Ismaël Omar Guelleh 20 653 soit 89,77% Candidat indépendant Moussa Ahmed Idriss 2 354 soit 10,23% TADJOURAH Nombre total votants..... 15 904 Total suffrage nuls..... 50 Total suffrage exprimés..... 15 854 ont obtenu : Candidat RPP-FRUD Ismaël Omar Guelleh 15 133 soit 95,45% Candidat Indépendant Moussa Ahmed Idriss 721 soit 4,55% OBOCK Nombre total votants..... 7740 Total suffrage nuls..... 77 Total suffrage exprimés..... 7 663 ont obtenu: Candidat RPP-FRUD Ismaël Omar Guelleh 6 077 soit 79,30% Candidat indépendant Moussa Ahmed Idriss 1 586 soit 20,70% AMBASSADES et CONSULATS Nombre total votants..... 1402 Total suffrage nuls..... 45 Total suffrage exprimés..... 1 357 ont obtenu : Candidat RPP-FRUD Ismaël Omar Guelleh 1 138 soit 83,86% Candidat indépendant Moussa Ahmed Idriss 219 soit 16,14% Par conséquent, le Conseil Constitutionnel proclame solennellement, M. ISMAËL OMAR GUELLEH, CANDIDAT DE L'ALLIANCE RPP-FRUD ÉLU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI, à l'issue du scrutin présidentielle du 09 avril 1999.

Par le président du Conseil Constitutionnel

OMAR CHIRDON ABASS